Elections législatives du 18 Novembre 1962

4me Circonscription de Loire-Atlantique

ELECTRICES, ELECTEURS,

Pouvant encore servir et la tâche que je m'étais fixée en entrant en 1945 à l'Assemblée Constituante n'étant pas terminée, pour la 7e fois, je me présente à vos suffrages dans des circonstances difficiles.

Siégeant à l'Assemblée sans interruption depuis le début dans la même travée, je vous ai promis, en 1951, **de ne jamais aliéner ma liberté de vote.**

en 1958, **d'aider le Général de Gaulle.**

Le 4 Octobre dernier, j'ai subi une terrible pression.

J'ai répondu qu'ayant donné ma parole à mes électeurs de ne jamais voter « sur ordre » et de soutenir le Général de Gaulle, je la tiendrai, et je n'ai pas voté la censure.

Si, nettement, j'ai pris position pour le OUI au Referendum, c'est parce que si le Président de la République avait voulu être dictateur en 1945 et en 1958 il eut pu l'être. Il n'a donc pas, actuellement, d'arrière pensée.

En conscience, j'estimais qu'une crise gouvernementale était, en ce moment, contraire aux intérêts de la France car la situation était grave à Berlin, au Yemen et à Cuba. Les évènements qui viennent de se produire, m'ont donné tragiquement raison.

J'estime donc de mon devoir de continuer à soutenir le Général de Gaulle, car nous devons reconnaître que, depuis 1958, la situation économique s'est nettement redressée, en France, et que notre pays a, vis à vis de l'étranger, un prestige que, depuis longtemps, il ne connaissait plus.

Sans méconnaître l'œuvre de redressement de la 4e République, nous devons nous souvenir qu'en Mai 1958, nous étions au bord de la faillite.

Mais, je reste indépendant, affilié au Centre National, personne n'ayant jeté l'exclusive contre moi, pour avoir, avec quelques collègues, rappelé que la liberté de vote fait partie de la charte des Indépendants.

Les passions s'apaiseront, la France demeure.

Ceux qui ont attaqué le Général de Gaulle en disant qu'ils craignaient son successeur, oublient qu'il y a un moyen de défendre la représentation issue du suffrage universel, garante de nos libertés : ne permettre au Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale qu'avec l'avis conforme du Sénat. Cette disposition existait dans la constitution de 1875 et évite l'arbitraire car le Sénat, issu des élus locaux, représentant vos collectivités, ne pouvant renverser le gouvernement peut, en comprenant bien sa mission, être l'élément pondérateur entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée Nationale, issue du peuple, si un conflit surgit.

Une proposition de loi peut et doit être déposée dans ce sens.

Si nous voulons améliorer les conditions de vie des Français, diminuer les risques de guerre, nous avons deux grandes constructions à bâtir :

l'EUROPE, LE MARCHÉ COMMUN.

J'ai voté les accords base du Marché Commun et je fais partie du Groupe Parlementaire tendant à l'union des patries que préside le Sénateur Marius Moutet.

Mais nous devons veiller à ce que soit défendu le travail français tant ouvrier que paysan.

Si nous pouvons accroître l'expansion économique, nous devrons profiter de ses bienfaits pour venir en aide :

aux **personnes âgées,** en leur allouant une retraite décente

et à la **jeunesse,** notre espoir.

Pour que celle-ci puisse se développer, nous devons veiller à ce que

la famille, structure de base de la société, ait un niveau de vie honorable et puisse élever ses enfants dans le plein sens du mot.

Pour cela, il faut :
une **politique des sports**
une **politique du logement**
des **allocations familiales suffisantes** et
la **suppression des zones de salaires** (je suis intervenu dans ce sens à l'Ass. Nle J. O. du 27-10-61 page 3127)

des crédits permettant de donner aux enfants l'éducation dont ils ont besoin, avec l'aide de **bourses d'études,** et, pour tenir compte de la spiritualité des parents, de **subventions à l'enseignement privé.**

une **aide aux malades,** par la Sécurité Sociale, tant du régime général qu'agricole, dont la gestion doit être entre les mains des usagers et non de l'Etat.

Mais, pour que la France n'ait pas souffert en vain, il nous faut lui conserver son âme.

Nous devons, pour cela, rappeler que le **droit de propriété** est une nécessité pour assurer la stabilité de la famille et son indépendance, mais qu'il n'y a pas de droits sans devoirs et qu'un jour, nous aurons des comptes à rendre à Dieu sur la gestion des biens qui nous auront été confiés.

et défendre **la libre entreprise**
l'artisanat
et **l'exploitation familiale**

Elles sont solidaires les unes des autres. Nous ne sauverons jamais l'artisanat si les exploitations familiales disparaissent.

Pour que ces formes du travail puissent vivre, il faut des moyens communs :
Crédits dont elles ont besoin pour se moderniser et se développer.
Très forte **formation professionnelle,** par l'extension des **Ecoles techniques et d'agriculture.**
Politique d'orientation de la production et de la recherche.
La **défense de l'exploitation familiale** exige en outre :
l'application de la **loi d'orientation agricole** et de **la loi complémentaire.**

La mise en pratique des **groupements d'exploitations en commun** en veillant à ce que le droit au bail reste attaché à chaque exploitation.

les **groupements d'achat et de vente en commun,** organisés éventuellement sur la base interprofessionnelle afin que l'agriculture ait des prix lui permettant de faire face à ses dépenses.

Enfin, **l'entente entre bailleurs et preneurs** conforme à la justice afin que les preneurs puissent bénéficier pleinement de leurs investissements et éventuellement, se faire indemniser par leurs successeurs.

Nos rapatriés d'Afrique du Nord, qui ont beaucoup souffert, doivent être accueillis fraternellement et tout doit être mis en œuvre pour qu'ils reçoivent les justes dédommagements auxquels ils ont droit.

Les **droits des Anciens Combattants et Victimes de guerre** doivent être sauvegardés.

Ancien Combattant de la classe 14, reparti en 39, j'ai connu les souffrances de ceux qui sauvèrent l'honneur du pays, mais, père de huit enfants, j'ai aussi, de 1939 à Novembre 1961, partagé les angoisses de vos foyers.

Electrices, Electeurs,

Il ne faut pas que nos souffrances soient inutiles. Chrétiens, nous avons le devoir de mettre en pratique le Commandement : « Aimez-vous les uns les autres. »

Sur le plan international, nous avons le devoir de **travailler pour la PAIX.**
par **l'interdiction des armes atomiques**
en venant en aide aux nations qui ont besoin de nous.
sur le plan national, **en amenant les Français à s'unir.**

Si, le, 18 Novembre, vous me faites confiance, je continuerai à défendre les idées que je vous ai exposées, et votre vote me dira si vos élus doivent coute que coute, tenir la parole qu'ils m'ont donnée.

O. de SESMAISONS

Conseiller Général de la Chapelle-sur-Erdre
Député sortant
REPUBLICAIN INDEPENDANT

Remplaçant éventuel :

Louis DOUINEAU

Cultivateur-viticulteur
Conseiller Général du Loroux-Bottereau

IMP. DE BRETAGNE. NANTES